

A & P PATRIMOINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 800 000 euros
Siège social : 5 Place du Champ de Mars
26400 CREST

DÉCISION DE NOMINATION DE LA GERANCE

Madame Angélique CROQUET, demeurant 1728 B Chemin des Porteronds, 26400 DIVAJEU,
Monsieur Pascal MORIN, demeurant 1728 B Chemin des Porteronds, 26400 DIVAJEU,
agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée A & P PATRIMOINE
au capital de 800 000 euros, dont le siège social est 5 Place du Champ de Mars, 26400 CREST,
et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date de ce jour,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une
durée illimitée :

Madame Angélique CROQUET, demeurant 1728 B Chemin des Porteronds 26400 DIVAJEU
Monsieur Pascal MORIN, demeurant 1728 B Chemin des Porteronds 26400 DIVAJEU

Madame Angélique CROQUET et Monsieur Pascal MORIN disposeront, conformément aux
statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et
pour la représenter à l'égard des tiers.

Madame Angélique CROQUET et Monsieur Pascal MORIN acceptent les fonctions de gérant
qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés
d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de leurs fonctions, Madame Angélique CROQUET et Monsieur Pascal
MORIN auront droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine
délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de
l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à CREST
Le 20 Avril 2026

Madame Angélique CROQUET <i>« Bon pour acceptation des fonctions de Gérante »</i> <i>Bon pour acceptation des fonctions de Gérante</i>	Monsieur Pascal MORIN <i>« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »</i> <i>Bon pour acceptation des fonctions de Gérant.</i>
--	--